

POUR BÉNÉFICIER DE L'OFFRE :

1. ACHETEZ ENTRE LE 27 MARS 2017 ET LE 7 JANVIER 2018 INCLUS un pack 1 ou 2 batterie(s) Lithium+ 18V ONE+ / 4,0 Ah avec 1 chargeur dont la référence est RC18120-140, RBC18L40, RBC18LL40 ou RC18120-240 ou un pack 1 ou 2 batterie(s) Lithium+ 18V ONE+ / 5,0 Ah avec 1 chargeur dont la référence est RC18120-150, RBC18L50, RBC18LL50 ou RC18120-250.
2. RENDEZ-VOUS SUR LE SITE www.mon-bonus-ryobi.com muni de vos preuves d'achat en vous connectant au plus tard le 14 JANVIER 2018 minuit. Cliquez sur le bandeau de l'offre (présent sur la page d'accueil).
3. REMPLISSEZ LE FORMULAIRE d'inscription comprenant vos coordonnées postales ainsi que le détail de votre achat.
4. IMPRIMEZ le récapitulatif de votre participation, issu de votre inscription sur le site de l'offre, et joignez-y les éléments énoncés ci-dessous :
 - la copie de votre facture ou ticket de caisse et, pour les achats en ligne, la facture d'achat + le bon de livraison où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence du pack batterie Ryobi® acheté
 - le code-barres original à 13 chiffres découpé sur l'emballage carton du pack batterie Ryobi® acheté
5. ENVOYEZ CES ÉLÉMENTS dans une enveloppe suffisamment affranchie, au plus tard le 15 JANVIER 2018 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**TAKE OFF N°754 – UN SAC A OUTIL OFFERT RYOBI
BP 70073
13614 VENELLES CEDEX**

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez votre sac à outils Ryobi® dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date limite d'envoi des dossiers. Vous pouvez également bénéficier d'une offre de remboursement privilégiée et nominative de 20€ à valoir postérieurement sur l'achat d'un outil de la gamme ONE+ Ryobi® (voir modalités de l'offre 755 ci-dessous, à la suite de celles-ci).

Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas toutes les conditions de l'offre ou envoyé après le 15/01/2018 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme.

Offre non cumulable avec toute autre opération Ryobi® en cours, réservée à toute personne morale et personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, hors personnel de la société Techtronic Industries France et des sociétés organisatrices et limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse) sur toute la durée de l'opération. Frais postaux de la demande non remboursés. Toute réclamation effectuée après le 31/03/2018 ne sera plus prise en compte. La société Techtronic Industries France ne saurait être tenue pour responsable de la non réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (grève des postes, mauvaise distribution, mauvais adressage...). Les achats effectués dans des magasins ou sur des sites web de sociétés non immatriculées en France ne seront pas pris en compte. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données vous concernant en envoyant un courrier à l'adresse de l'opération.

Pour tout renseignement complémentaire : n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération par e-mail à service.consommateur@take-off.fr, en précisant le numéro de l'opération (754) dans l'objet de votre e-mail.

REGLEMENT - Tirage au sort Ryobi
Opération Cadeau Offre de remboursement Outillage 2017
5 lots Outils ONE+ Pack Energie à gagner

Conditions d'utilisation et de participation

- L'organisateur du jeu est la société Techtronic Industries France S.A.S (TTI) dont le siège social est situé 35 rue de Guivry à Le Mesnil Amelot (77990). L'inscription au tirage au sort implique une acceptation sans réserve des termes et conditions de participation décrits ci-après.

Les frais de connexion internet ou connexion 3G sont à la charge du participant. Les coûts et conditions d'accès au site internet www.ryobitools.fr et affiliés sont de la responsabilité du fournisseur d'accès internet auquel aura souscrit le participant et TTI ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement.

- Les participants au tirage au sort devront avoir souscrit à l'une des offres de remboursement ou de cadeau organisée par Ryobi tools durant la période du 27 mars 2017 au 7 Janvier 2018

Les bulletins de participation aux offres de remboursement ou offres de cadeau sont consultables et téléchargeables sur les sites fr.ryobitools.eu et www.mon-bonus-ryobi.com durant les dates de validité des dites opérations.

Le tirage au sort est ouvert à tous les participants ayant complété le formulaire relatif à une des opérations **Offre de remboursement ou de cadeau** disponibles sur www.mon-bonus-ryobi.com.

Les participants doivent ensuite transmettre par courrier, leur dossier de demande de remboursement ou de cadeau à la société TAKE OFF dont l'adresse et la référence sont indiquées sur le bulletin de participation dédié à l'opération.

- Tous les champs des questions de la rubrique « 5 lots à gagner en quelques clics » doivent être renseignés pour valider sa participation au tirage au sort.

- Ne seront incluses dans le tirage au sort, que les personnes ayant transmis un dossier éligible aux offres de remboursement ou offres de cadeau ayant été validé par la société TAKE OFF.

- Les inscriptions au tirage au sort débuteront le 27 mars 2017 et se poursuivront jusqu'au 15 Janvier 2018.

En participant au tirage au sort, vous reconnaissez avoir pris connaissance et vous acceptez les points suivants :

- Vous acceptez que vos données personnelles soient collectées et utilisées par la société TTI pour vous adresser des communications concernant nos offres commerciales, nos produits, nos services, nos activités marketing.

- TTI s'engage à ne pas utiliser vos données personnelles pour d'autres motifs que ceux susmentionnés. Votre accord pourra être suspendu à tout moment sur simple demande de votre part.

- Le jeu est ouvert à tous les résidents en France métropolitaine âgés de plus de 18 ans au moment de leur inscription.

- Le tirage au sort sera considéré comme nul et non applicable dans l'éventualité où il contrevient à toute législation en vigueur sur le territoire français.

- Les employés du Groupe TTI ne peuvent pas participer au tirage au sort.

- La désignation des vainqueurs se fera en un tirage au sort unique. Le tirage au sort des 5 vainqueurs sera effectué le 28 février 2018 au plus tard.

Le tirage au sort des vainqueurs sera effectué par un représentant de la société Techtronic Industries France S.A.S dans ses locaux situés 35 rue de Guivry à Le Mesnil Amelot (77990).

- Les gagnants seront avertis par mail le 15 mars 2018 au plus tard. S'ils ne peuvent être contactés dans un délai de 14 jours après l'envoi du mail, leur victoire sera considérée comme nulle.

- Les vainqueurs pourront choisir un outil de la gamme ONE+ associé à un pack batterie et chargeur.

Les outils de la gamme ONE+ sont présentés sur fr.ryobitools.eu/one-1/

- La participation est limitée à une inscription par personne ou raison sociale sur toute la durée de la compétition.

- Les participants acceptent les conditions d'utilisation des sites web Ryobi Tools France et toutes instructions qui pourraient être postées ultérieurement sur les pages et sites web dédiés au tirage au sort.

- Les produits mis en jeu sont soumis aux conditions de garanties standards des marques commercialisées par la société TTI France. Les lots sont des produits standards issus de nos gammes commercialisées en France. Les produits proposés en dotation aux gagnants sont listés dans le tarif Ryobi Grandes surfaces de bricolage en vigueur lors du lancement du jeu.

- TTI se réserve le droit d'interrompre le tirage au sort à tout moment et sans justification ni compensation. TTI se réserve également le droit de modifier les conditions de participation à tout moment. Toutes les personnes s'étant déjà inscrites seront averties des changements et pourront annuler leur participation au tirage au sort si elles souhaitent sur simple demande.

- La décision de TTI sera définitive et applicable à tous les domaines ou activités liés au tirage au sort sans aucune contrepartie.

- Les lots demeureront les propriétés de TTI jusqu'à remise aux vainqueurs.

- Toute dépense liée à l'acceptation ou l'utilisation des produits sera à la charge des gagnants. Les produits gagnés ne pourront être échangés ou revendus par les gagnants et seront réservés à un usage privé.

- TTI se réserve le droit de remplacer les produits ou composants par des produits de valeurs équivalentes ou supérieures dans l'éventualité où ceux proposés dans la liste n'étaient plus disponibles au moment de la remise des lots. En cas de refus de la part du gagnant, la victoire serait nulle et la dotation annulée.

- Tous les prix seront remis selon les conditions citées. Les produits seront compatibles avec le système électrique français 220 Volts et livrés à une adresse française dans un délai de 3 mois maximum après la sélection des lots par les vainqueurs et par la validation de la sélection par TTI Group.

- Le choix des produits ne pourra plus être modifié après validation de la sélection par TTI Group.

- Si une disposition quelconque des présentes modalités est déterminée illégale, nulle ou, pour quelque raison que ce soit, inexécutable par n'importe quelle loi, règle, gouvernement ou juridiction, elle sera considérée comme dissociée des autres modalités et n'aura pas d'effet sur la validité ou le caractère exécutoire des autres modalités ni sur la validité du concours.